



## CHARTRE DES CONSEILS DE CLASSES

### PREAMBULE

Afin d'harmoniser les décisions des différents conseils de classe du collège, l'équipe éducative du collège décide de se doter d'une « charte des conseils de classe »

### CADRE REGLEMENTAIRE

Le conseil de classe est constitué de l'équipe enseignante, des délégués élèves, des représentants de parents d'élèves, du ou de la CPE. Le professeur documentaliste, le Copsy, l'infirmière peuvent y assister.

Il est présidé par le chef d'établissement ou le principal-adjoint. La présidence peut être déléguée à une personne du conseil de classe. Il est préparé et animé par le professeur principal.

Le chef d'établissement est garant des appréciations et signe le bulletin. Le conseil de classe traite de questions pédagogiques. Il examine les résultats et le comportement de l'élève sur l'ensemble du trimestre. Il émet une proposition d'orientation et attribue, s'il le juge opportun, récompenses ou mises en garde.

La présence au conseil de classe est pour les personnels une obligation de service. En cas d'absence pour une raison de force majeure, un professeur peut laisser un compte-rendu écrit au professeur principal qui informera le conseil de ses remarques et éventuelles propositions.

Les délégués élèves et les représentants de parents d'élèves font partie intégrante du conseil de classe. Ils sont présents comme représentants et ne peuvent intervenir, ni être interpellés, sur leur situation personnelle ou celle de leurs enfants.

### DECISIONS DU CONSEILS DE CLASSE

Après débat et réflexion, le conseil de classe valide ou modifie la synthèse générale, la proposition de récompense ou de mise en du professeur principal. A ce titre, il ne peut être accepté de « veto » de la part d'un membre du conseil de classe. Le conseil de classe est une instance collégiale qui prend en compte les avis de chacun.

En cas de désaccord, le président du conseil de classe tranche.

Le conseil de classe veille à ce que les appréciations portées sur le bulletin soient les plus objectives possibles. Les commentaires ironiques ou blessants ne peuvent être tolérés par le conseil.

## **MODALITES D'ATTRIBUTION DES RECOMPENSES ET MISES EN GARDE AU COLLEGE D'AUTEUIL**

L'attribution des récompenses ou mises en garde n'est pas mécanique. Elles sont appréciées au cas par cas.

- **Félicitations avec mention d'excellence** : à partir de 17 de moyenne générale. Travail excellent dans toutes les matières. Comportement exemplaire.
- **Félicitations** : à partir de 15 de moyenne générale. Très bons résultats dans toutes les matières. Très bon comportement.
- **Tableau d'honneur** : à partir de 13 de moyenne générale : bons résultats globalement. Bon comportement
- **Encouragements** : ne dépend pas des performances scolaires. Récompenses attribuées quand un élève manifeste des efforts louables dans le travail et l'investissement scolaire
  
- **Mise en garde assiduité** : à partir de 10 retards non justifiés et/ou 6 ½ journées d'absences non justifiées. Ne peut être complétée par une récompense.
- **Mise en garde comportement** : attribuée à un élève qui cumule de multiples mots dans le carnet, dont le comportement a été signalé au CPE.
- **Mise en garde travail** : attribuée à un élève dont les résultats sont inquiétants
- **Mise en garde travail et comportement** : reprend les critères précédemment cités

## **MODALITES DE TRAITEMENT DES SITUATIONS POST-CONSEIL DE CLASSE**

Lorsque le conseil de classe note des signes alarmants dans le travail ou l'attitude d'un élève :

- Il propose au professeur principal d'alerter le/la CPE et/ou de vérifier que les parents sont correctement informés de la situation observée, et/ou :
- il propose au professeur principal d'alerter, selon le cas, l'infirmière, l'assistante sociale, la Conseillère d'orientation psychologue.
- Les représentants de parents d'élèves peuvent joindre un compte-rendu lors de l'envoi des bulletins aux familles

**Rappel** : le conseil de classe n'est pas habilité à prononcer une sanction.

Fait le 5 septembre 2016

Sur proposition de L'équipe de direction